



Edito

Le changement dans la continuité ...

Ce slogan politique rappellera certainement quelques souvenirs pour les retraité·e·s que nous sommes. Il s'appliquera ici au magazine dont vous avez le premier exemplaire entre les mains et qui prend la suite des 2 bulletins et 2 lettres infos que vous receviez chaque année de l'UTR Métropole Lilloise, 17 bulletins et 4 lettres ayant été édités jusqu'ici.

Une double motivation au lancement de ce trimestriel. D'abord financière avec le passage à un affranchissement nettement moins cher comme publication syndicale. Ensuite la possibilité de profiter de ce passage pour modifier mise en page et lisibilité du bulletin.

Le changement c'est aussi la mise en place d'une nouvelle équipe depuis le congrès du 23 mars 2017 et qui aura à mettre en œuvre d'ici 2021 les orientations décidées à ce congrès. Au sein de cette équipe je remplace, dans la fonction de trésorier, Pierre BEGHIN qui a assumé cette tâche pendant 13 ans. Ce n'est pas une fonction tout à fait nouvelle dans la mesure où je l'ai assurée au sein du Sgen-CFDT Nord Pas de Calais pendant 7 ans de 2008 à 2015. Et sans doute ce choix a-t-il à voir avec ma profession d'enseignant de mathématiques exercée jusqu'en 2014 au lycée d'Haubourdin.

Je reviendrai sur les questions de cotisations à l'intérieur de ce magazine.

Vous trouverez aussi dans ce numéro de nombreuses informations concernant la vie de l'UTR et des sections (unions locales et sections syndicales) depuis le dernier bulletin de juillet et la lettre infos reçue début octobre. Qu'il s'agisse des actions liées à la réforme de la CSG, injuste pour les retraité·e·s, des congrès (union régionale des retraités mais aussi union régionale interprofessionnelle et le congrès de la CFDT en juin 2018 à Rennes), de réunions consacrées au système de santé (en octobre), aux complémentaires santé (en janvier 2018) ou au logement (printemps 2018).

Ces perspectives, pour la vie de notre union de retraités CFDT, sont aussi l'occasion de vous présenter, au nom du conseil de l'UTR nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Ces vœux sont, bien sûr, des vœux de bonne santé mais surtout ceux d'une retraite riche en activités militantes, associatives, familiales et de loisir.

Bonne lecture à toutes et tous,
Jacques DEVODDERÉ
Trésorier de l'Union Territoriale des Retraités Métropole Lilloise

Sommaire

Vie de l'organisation p 2-3

- Revendicatif : CSG
- Rencontre élus, préfecture
- Commission Santé
- Revendicatif logement

Vie des sections p 4-5

- ULR Roubaix
- ULR Tourcoing
- ULR Lille
- ULR Armentières

SSR P 8-9

- SSR Enseignement privé
- SSR Métallurgie
- SSR SGEN

Témoignages p 6-7

- Le conseiller du salarié
- Une formation réussie

Informations p 10-

- 11
- Enjeux des congrès
- Cotisation 2018
- MGEN-FILIA
- Carte CEZAM

Entre vous et nous P 12

- Mai 68
- Agenda

Revendicatif : CSG

L'UTR et les sections se mobilisent contre l'iniquité de la hausse de la CSG



Dès l'annonce du gouvernement d'augmenter la CSG de 1,7 point pour les retraités, **sans compensation**, le mécontentement a grandi. L'URR et l'UCR ont proposé une action pour sensibiliser les retraités, par la signature de cartes pétition.

Il a paru aussi nécessaire d'intervenir auprès des députés et sénateurs qui votent les lois, afin de les interpeler sur l'iniquité de cette mesure.

L'UTR a relayé ces appels auprès de ses sections.

Les équipes se sont mobilisées en différents endroits lors de la semaine bleue (voir pages « vie des sections »).

Echanges avec les députés, les sénateurs du territoire de l'UTR Métropole Lilloise, et un représentant de la Préfecture de Région



L'UTR a écrit aux députés des 10 circonscriptions de son territoire. 4 députés d'En Marche ont accepté de rencontrer des adhérents CFDT Retraités.

Une lettre a également été adressée à tous les sénateurs pour leur demander de recevoir la CFDT Retraités, afin de leur faire part de nos différentes revendications : généralisation du tiers payant, indexation des pensions sur les salaires et non plus sur les prix, mise en application concrètement de la loi adaptation de la société au vieillissement...

Une délégation de l'URR et des différentes UTR de la Région a été reçue à la Préfecture de Région le 27 novembre.

Commission Santé.

Enquête « *Bien vieillir chez soi* » concernant les besoins des retraités. Suite

Rappel : La commission santé UTR-Métropole Lilloise a lancé d'octobre 2016 à janvier 2017 une enquête sur le thème « Bien vieillir chez soi », enquête concernant les besoins des retraités proposée à nos adhérents et aux personnes âgées qu'ils connaissaient. Une centaine de réponses a fait l'objet d'un diaporama.

La commission santé a tout naturellement souhaité échanger sur son contenu avec les trois syndicats des salariés de la branche Aide A Domicile. La date du 17 novembre leur a été proposée. Deux des syndicats ont regretté de ne pouvoir se libérer ce jour-là.

Pascale B. du Syndicat Santé Sociaux a répondu favorablement à notre appel et a fait référence à une enquête flash en direction des salariés, qui venait de se terminer.

Il a été décidé de se revoir avec les résultats de cette enquête puis au minimum, une fois l'an.

La commission proposera une autre date à Elisabeth G. du Syndicat des Services ainsi qu'au Syndicat des Communaux. Elle souhaiterait avoir une réflexion commune concernant l'action ou les actions possibles à mener ensemble.



Revendicatif : Logement



La question du logement prend une place de plus en plus importante dans les conditions de vie des retraités :

- D'abord sur le poids que représente le coût du logement dans le budget des ménages.
- La perte d'autonomie entraîne des questions difficiles à gérer en matière de maintien dans un logement mal adapté et de mobilité résidentielle.
- Enfin, les logements, faute d'investissements, ne sont plus aux normes, notamment en termes d'isolation thermique, et peuvent générer une précarité énergétique.

Un questionnaire « Logement des retraités » est proposé par l'UCR (Union Confédérale des Retraités CFDT). L'enquête a un double objectif :

- Aller à la rencontre des retraités, débattre et recueillir leurs attentes, ce qui donne de la visibilité à notre action.
- Recueillir le maximum de questionnaires, car, si l'enquête n'a pas valeur de sondage, plus nous aurons de réponses, plus importante sera la crédibilité de notre opération.

Cette enquête permettra de mieux cerner les problèmes de logement des retraités et se les approprier, pour les soumettre auprès des acteurs et des institutions dans lesquelles la CFDT est représentée.

L'UTR a décidé d'envoyer un mail à tous les adhérents qui ont communiqué leur adresse mail puisque le questionnaire est en ligne.

Pour les autres adhérents, les sections vont leur adresser ce questionnaire en version papier. L'UTR en a déjà tiré 1500 exemplaires, car l'objectif c'est d'en faire remplir le plus possible.



Comme vous le verrez il faut prendre du temps pour remplir ou faire remplir ce questionnaire, car certaines questions demandent une recherche dans nos factures (voir chapitre 4 – vos dépenses de logement)

Nous avons quelques mois pour la remplir et la faire remplir car la clôture est fixée début février 2018.

N'hésitez pas à consulter vos sections ou l'UTR si vous voulez être aidé pour remplir ce questionnaire ou si vous désirez des exemplaires supplémentaires pour les distribuer autour de vous, aux retraités et personnes âgées que vous connaissez.

Rappel :

- les enquêtes papier sont à retourner à l'UTR CFDT - 254 Bd de l'Usine - 59000 LILLE
- les questionnaires en ligne : pour la saisie, cliquez sur le lien Enquête Logement des retraités – mot de passe : logementutr

Si vous avez une adresse mail que vous n'avez pas encore communiquée à l'UTR, transmettez là, cela nous permettra de vous contacter plus facilement et de faire des économies d'envoi. Merci.

Le 20 mars 2018, l'UTR organise une **rencontre-débat** avec tous les adhérents en présence d'une **responsable de SOLIHA** (Solidaire pour l'Habitat) (voir article dans le bulletin n° 17 de Juin 2017). Une invitation vous sera adressée.



ULR Roubaix

Les retraités CFDT étaient présents au nouveau vélodrome de Roubaix pour la journée des associations organisée par la Maison Des Associations en partenariat avec la Ville et de nombreuses associations de tous horizons.

Une centaine de visiteurs a découvert notre stand, très coloré, bien achalandé en documentation, tenu par des militants très motivés, proposant la carte pétition "CSG" élaborée par notre URR, bien perçue par les visiteurs retraités..

Une journée forum, c'est aussi aller dans les autres stands, pour s'intéresser à eux et en profiter pour se faire connaître.

ULR de Tourcoing, initiatives locales pour la « semaine bleue »

L'Union Locale de Tourcoing regroupe les communes de Tourcoing, Roncq, Neuville en Ferrain, Bondues, Mouvaux et Linselles.

Chaque année, pour la « semaine bleue », la Ville de Tourcoing s'associe au CCAS pour proposer des animations, des activités, des services proches des attentes et des préoccupations des seniors. Dans ce cadre, toutes les associations, centres sociaux, maisons de retraite, services publics peuvent tenir un stand.

La CFDT-retraités, siégeant au sein du CLIC, s'engage chaque année sur cette manifestation pour renseigner, informer les retraités et futurs retraités, répondre aux questions, présenter l'actualité, nos prises de positions ainsi que les actions en cours. Nos publications sont distribuées et particulièrement appréciées. De plus elles permettent un approfondissement des thématiques au-delà du salon et d'avoir toujours nos coordonnées pour nous recontacter.



Cette année nous invitons particulièrement les visiteurs à signer la pétition contre les inégalités de traitement entre salariés et retraités et donc refuser l'augmentation de la CSG sans contrepartie.

Cette pétition a été très bien accueillie et a donné lieu à de longues discussions. Nous avons recueilli plus de 125 signatures ainsi qu'un souhait de participer à nos rencontres.,

La CFDT Retraités a maintenant bien sa place dans le salon. Le ministre de l'action et des comptes publics Gérald DARMANIN et les députés de la 10ème et 9ème circonscription sont passés sur le stand. Valérie PETIT, Députée de la 9ème circonscription, a reçu une délégation des retraités CFDT le 10 novembre 2017.

ULR Lille – Assemblée générale



L'ULR de Lille et environs a tenu son AG le 14 septembre 2017 à la Bourse du Travail de Lille.

47 adhérents présents et 15 excusés. Comme chaque année la matinée a été consacrée à la présentation du rapport financier et du budget prévisionnel par le trésorier Michel De Coune. Avant de présenter le rapport d'activité de l'année, le Président Claude Janssens a remercié Marie Thérèse Cremers pour les années passées à présider l'ULR de Lille.

Les échanges avec les adhérents présents ont permis de préciser certains points sur l'actualité.

Les rapports des commissions Loisirs et Santé ont été présentés et commentés.

L'après-midi fut consacrée à un exposé de Monsieur Brabant Président de la coopérative VITAME « service à la personne », qui a évoqué quelques « grands dossiers » d'actualité :

- l'uniformisation de l'heure d'intervention APA à 21 €,
- le rappel de la réduction d'impôts (50 % des prestations) ou du crédit d'impôt du même montant pour les non-imposables.

M. Brabant a fait un exposé sur toutes les indications en cours quant à l'adaptation du logement. L'ambition est de réaliser une « EHPAD à domicile » grâce à la domotique, à l'aide d'équipements informatiques de haute technologie. A suivre...

L'Union Locale des Retraités d'Armentières : réunion/débat sur la politique de santé



Le mercredi 29 novembre, l'Union Locale des Retraités d'Armentières a organisé une réunion /débat sur la politique de santé. Le thème portait sur la prévention et « garder la forme après 60 ans ». En première partie un diaporama préparé par Jacques D. (militant à l'ULR) a suscité l'intérêt de plus de 50 personnes.

Les points forts de notre système de santé ont été rappelés : espérance de vie, large couverture sociale des dépenses de santé, liberté de parcours des patients.

Les points faibles ont été soulignés :

- inégalités sociales persistantes (renoncements aux soins dentaires et ophtalmologiques, dépassements d'honoraires, absence de complémentaire santé),
- inégalités territoriales (déserts médicaux),
- prévention insuffisante, régulation et coordination encore insuffisantes entre généralistes et spécialistes, professionnels de ville et hospitaliers et des conditions de travail dégradées (hôpitaux, Ehpad et services d'Aide à Domicile).

Des progrès ont été obtenus depuis 2009 : complémentaires santé pour les actifs (mais toujours en discussion pour les retraités...), tentatives d'organisation territoriale (Agences régionales de santé notamment), dossier médical partagé (qui arrive tout doucement...), Protection Universelle Maladie (prise en charge des frais de santé sans rupture de droit). Mais le retard du tiers payant généralisé est dénoncé ainsi que de nombreuses mesures de la convention médicale 2016-2021.

Pour se soigner moins cher plusieurs solutions pratiques ont été indiquées du côté de l'annuaire de la Sécu *ameli* (tarifs des actes et des soins avec la prise en charge sécu et le reste à charge), des centres de santé (tarifs sécu et tiers payant), des bilans de santé, des dépistages gratuits et des centres mutualistes....

Les revendications de la CFDT ont été détaillées : solidarité, égal accès aux soins, universalité de la

couverture, financement par tous en fonction des revenus, qualité et parcours de la personne en perte d'autonomie, la prise en compte syndicale du proche aidant, la prévention. Cette dernière a naturellement servi de transition à Paul C (militant à l'ULR) pour présenter le **docteur Jean-Paul Rouget**, médecin hospitalier spécialisé en endocrinologie, diabétologie et métabolisme, en médecine interne et en nutrition. Dans sa présentation le médecin a parlé du bien vieillir. A travers quelques questions il a su faire participer le public : à quel âge commence-t-on à vieillir ? Qui est vacciné contre la grippe ? Qui fait de la marche chaque jour ? Qui prend de la vitamine D ? Qui consomme des somnifères ?

Il précise que le vieillissement, commence précocement mais qu'il est possible de le ralentir : notre cerveau est au top vers 18/20 ans. Ensuite le nombre de nos neurones diminue mais si on ne peut pas les remplacer on peut y apporter d'autres connections. Exposer son cerveau à des activités stimulantes permet de créer de nouvelles synapses et de nouveaux réseaux neuronaux. C'est vrai à tout âge ! Cela s'appelle la plasticité cérébrale. D'où l'importance pour nous, les plus de soixante ans, de continuer à pratiquer la lecture, apprendre de nouveaux jeux, avoir des relations sociales.

Le docteur a fait la différence entre la prévention primaire et la prévention secondaire. La première consiste à éliminer les facteurs de risques : hygiène, vaccinations, vitamines, calcium, alimentation équilibrée, activité physique, dépendances (tabac, alcool...). La seconde consiste à agir dès le début des troubles, une fois le diagnostic posé.

Des questions ont concerné la durée des traitements de l'hypertension, du diabète, du cholestérol... Avec l'âge, beaucoup de personnes souffrent de plusieurs pathologies et chaque spécialiste consulté prescrit 2 ou 3 médicaments. La sur-médication amène bon nombre de personnes aux urgences.

L'intervention du médecin a été très appréciée même si certains conseils ont été contestés, concernant notamment l'homéopathie et les vaccinations.

L'accueil convivial et la qualité des débats étaient au rendez-vous, la documentation à disposition des participants.

La conclusion revient à une retraitée jeune adhérente qui écrit : « tout compte fait, le temps de la rencontre était trop court pour une réunion /débat ouvert au public. Un public nombreux qui se pose des questions sur le comment bien vieillir, vivre une retraite paisible en continuant à se distraire, bouger, marcher, comprendre les lois, faire marcher sa mémoire, ses neurones. Donc c'est à refaire ! »

La mission de conseiller du salarié vue par Bernadette et Francine, toutes deux adhérentes CFDT Retraités de l'ULR CFDT d'Armentières

Le conseiller du salarié a un rôle d'assistance et de conseil lorsqu'il accompagne un salarié menacé de licenciement pour inaptitude économique, motifs disciplinaires ou pendant l'entretien visant à convenir d'une rupture conventionnelle.

Il a un rôle de conciliateur, susceptible de faciliter le dialogue, et de modérateur en cas d'emportements éventuels.

Cela est « la théorie », en pratique comment ça se passe ?

Pour mener à bien ce rôle, la préparation de l'entretien avec le salarié est primordiale, car très souvent le salarié est démuné.

Il faut savoir être à l'écoute de manière attentive et bienveillante à tout ce que peut nous confier le salarié, car ses confidences, bien souvent, lorsqu'une confiance mutuelle s'installe, débordent de la vie professionnelle (bien des fois avec de jeunes salariés, j'ai eu la nette impression qu'ils me prenaient pour leur mère, dit Bernadette).

Faut-il préciser que nous n'intervenons que dans les entreprises où il n'y a pas de Représentants du Personnel.

Inutile de préciser que le secret professionnel et l'obligation de discrétion présentent toujours un caractère confidentiel.

À l'issue de l'entretien préalable, le conseiller du salarié rédige un compte-rendu de l'entretien qu'il remet au salarié uniquement.

Ce compte-rendu lui permettra, le cas échéant, de contester le motif du licenciement et de pouvoir avoir recours au tribunal des Prud'hommes (1^{ère} pièce juridique).

Afin d'acquérir ces connaissances, des formations juridiques sont proposées ponctuellement :

- Celles ayant lieu avec l'IREO, animées par des avocats et juristes spécialisés en droit du travail.
- La DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) nous envoie régulièrement (tous les 15 jours environ) l'actualité des jurisprudences.
- La commission juridique de la CFDT Lille Métropole essaie de réunir une fois par mois, ses mandatés afin de confondre nos expériences et Eric (responsable de cette commission) nous adresse, une fois par mois, un document sur les dernières actualités ou sur des sujets précis.

Tout cela étant des outils de formation afin que le conseiller du salarié soit le plus efficace possible, sans oublier l'abonnement à la revue qui s'est appelée longtemps : « actualités juridiques », sans compter le code du travail et les petits guides des droits du salarié remis gracieusement chaque année.

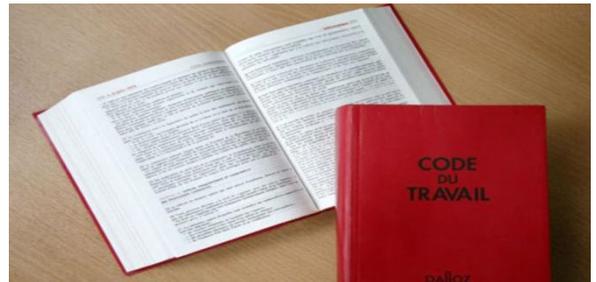
Mais avec la parution des ordonnances Macron qui modifient profondément le code du travail, nous entrons dans une nouvelle ère.

Bernadette exerce ce mandat depuis juin 2009. Francine a été missionnée dernièrement.

Bernadette : « Personnellement, cette mission m'a fait évoluer au point de vue juridique. Jusque là, mes mandats étaient ceux de Déléguée du Personnel et Comité d'Entreprise, mes références étaient la convention collective et les accords d'entreprises.

Il m'a fallu acquérir une grande ouverture d'esprit car toutes ces rencontres humaines, variées, voire exceptionnelles, ont toutes été enrichissantes. Cette mission m'a passionnée et me passionne encore car - ne rigolez surtout pas - m'a et me fait grandir intellectuellement bien sûr !!! »

Francine : « Ce mandat, tout récent, me permet d'enrichir mes compétences, m'apporte des connaissances variées. La découverte juridique de cette mission m'intéresse et m'oblige à utiliser les compétences transversales de mes fonctions exercées à l'ANPE/Pôle Emploi et de multiplier les relations humaines ».



Une formation réussie



Le 7 novembre 2017, grâce à la coordination de l'Union Régionale CFDT des Retraités dont c'est le rôle premier, une session intitulée « aidants familiaux et conseils de vie sociale (CVS) » s'est tenue à l'URI de Lille, avec la co-animation de **Jacques RASTOUL et de Bernard RUDEAU** de l'Union Confédérale des Retraités.

Plusieurs militantes et militants de l'Union Territoriale CFDT des Retraités de la Métropole Lilloise ont activement participé à cette journée de formation.

Le contenu de cette action était très riche.

Nous avons commencé par faire un point approfondi sur **la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV)** et sur l'importance du rôle des Aidants et des proches Aidants. Le combat est loin d'être gagné car il nous faut vivre cette loi votée le 28 décembre 2015. La reconnaissance de l'apport des Aidants est un des points forts de cette loi.

Plus de 4 millions de personnes aident régulièrement leurs aînés, ce qui représente un investissement humain évalué à 178 milliards d'euros par an.

L'essentiel de cette formation a tourné autour du **Conseil de Vie Sociale (CVS)**, son rôle et ses prérogatives, et sur le projet d'instaurer un conseil de vie sociale dans une structure d'aide à domicile.

Le CVS, créé par la loi du 2 janvier 2002, est une instance originale qui réunit toutes les composantes de la structure (direction, personnel, résidents, familles, bénévoles et aussi parfois des représentants qualifiés de la ville ou d'autres instances).

Son avis est important sur la qualité de vie et de bienveillance des résidents et résidentes.

Des échanges que nous avons eus entre nous, il ressort que la dynamisation des CVS est difficile car ceux-ci sont encore trop méconnus. Peu de personnes s'y investissent vraiment et les directions d'établissements sont encore trop souvent agrippées à leurs pouvoirs.

Pour l'UTR Métropole Lilloise, nous avons retenu la stratégie des cercles grandissants.

Fin 2014/début 2015 nous avons une approche régionale de constitution d'un réseau inter-CVS, mais qui « trop embrasse, mal étreint » et nous avons dû revoir notre objectif sans pour autant y renoncer dans le temps.

Depuis juin 2015, nous avons donc impulsé un réseau inter-CVS qui couvre le périmètre de notre métropole et par prolongement de notre UTR.

Nous nous réunissons 3 fois par an et avons créé un partenariat avec :

- l'association des familles des aînés résidents (AFAR),
- Roubaix Alzheimer,
- la maison des Aidants de Lille,
- l'Association des bibliothécaires départementaux, allant faire de la lecture consentie dans les EHPAD.

Nous apprenons à travailler ensemble et nous échangeons de bonnes pratiques pour répondre au plus vite aux attentes des résidentes et résidents. Nous avons noté plusieurs difficultés pour le fonctionnement des CVS : la communication et l'importance du turnover chez les résidents de plus en plus âgés.

Depuis début 2015 et sans relâche, nous avons officiellement interpellé le conseil départemental pour qu'il nous fournisse, la liste des représentants dans les CVS, afin d'étoffer notre réseau naissant.

Enfin le 6 novembre 2017, nous avons pu rencontrer, dans les locaux de la CFDT, deux représentantes du conseil départemental. Elles se sont engagées à nous fournir cette liste et à nous écouter dans nos demandes.

Nous allons nous réunir le 23 janvier 2018 et avons invité la chargée de mission attachée au conseil départemental, sur ce sujet.

SSR Enseignement privé : une journée dans l'Avesnois



Cette année 2017, nous avons choisi de vivre notre journée détente dans l'Avesnois et cela se passait le 9 juin. Une

l'élaboration de ces objets à usage domestique, décoratif ou plus rarement rituel, les verriers ont développé tout leur imaginaire, fait chanter les couleurs et les formes, et exprimé leur joie de créer. Une belle exposition sur notre patrimoine qui nous fit apprécier le savoir-faire et la créativité de ces ouvriers.

Une seconde salle retrace l'histoire du musée et le rôle essentiel de son fondateur dans l'histoire du verre en France, de la première exposition des « bousillés » en 1967 par Louis Mériaux, curé de Sars-Poteries, à la départementalisation du musée en 1994 et aux invitations d'artistes en résidence.

sortie à la fois gustative et culturelle.

Première étape à Saint-Aubin avec la visite commentée de la Ferme du Pont des Loups qui nous permet, grâce à un couloir vitré et à un petit film, de découvrir toutes les étapes de la fabrication du Maroilles. Evidemment, une dégustation s'imposait et elle fut appréciée de tous les participants.

Deuxième étape dans un restaurant de Sars-Poteries où nous fut servi le « Menu du verrier », de circonstance, un repas très apprécié lui aussi.

Troisième et dernière étape, évidemment le MusVerre, le nouveau musée du verre de Sars-Poteries, avec, tout d'abord, la présentation de près de 240 « bousillés ». Ce sont des objets personnels, sans vocation marchande, que les ouvriers de la verrerie confectionnaient autrefois sur leur temps de pause déjeuner avec l'autorisation du directeur. Ils réalisaient ainsi des pièces uniques, pleines de fantaisie et de vie, chefs d'œuvre du quotidien. Dans

Et précisément, la départementalisation offre au musée de nouveaux moyens pour enrichir sa collection, accueillir chaque année des artistes en résidence, organiser régulièrement des expositions et devenir un véritable lieu d'échange et de rencontres. En 2001, un nouvel atelier est inauguré. Et en 2009, le Conseil Général du Nord décide la construction d'un nouveau bâtiment, le MusVerre, inauguré en 2016, un musée grand, lumineux et moderne, pour présenter au mieux la collection. Et ce sont des œuvres de ces artistes internationaux que nous avons pu admirer dans une troisième salle, œuvres qui témoignent du renouveau de la création en verre.

Nous avons beaucoup appris au cours de cette journée et la convivialité était au rendez-vous, ce qui ne gâte rien !

Les militants de la SSR de la métallurgie de la Métropole Lilloise se sont retrouvés le 6 octobre



Cette réunion s'est tenue en présence de Sylvestre

AISSI secrétaire du syndicat de la métallurgie.

La situation sociale et l'action revendicative à la rentrée ont été un point important de cette réunion, les cinq ordonnances publiées et notamment les lignes rouges franchies pour la CFDT, plafonnement des indemnités aux prudhommes, remise en cause des institutions représentatives du personnel, remise en cause des syndicats dans les entreprises de moins de cinquante et de moins de vingt salariés, aussi l'absence de mesures visant à améliorer et renforcer le dialogue social.

Les militants de la SSR, bien que plus directement concernés par la vie en entreprise et par les mesures des ordonnances ont tenu à rappeler leur mécontentement et leur total soutien aux militants et adhérents CFDT, ils se sont engagés à participer aux actions.

Enfin les militants ayant participé le 3 octobre au rassemblement de 10000 militants à Paris pour fêter la première place de la CFDT aux élections professionnelles, ont trouvé cette manifestation réussie et positive.

Les revendications propres aux retraités ont aussi été abordées, la hausse de la CSG, plus 1,7 points sans compensation, comme c'est le cas pour les salariés est jugée inéquitable, le retraité " riche " à 1200euros par mois ne passe pas. Sans remettre en cause le principe de la CSG, il faut des mesures de compensation, telles la suppression de la cotisation sociale " maladie " de 1% sur les retraites complémentaires, la suppression totale de la taxe d'habitation...

Les militants présents se sont engagés à signer et faire signer les pétitions en direction du Président de la République, ont aussi été abordés la défense de la sécurité sociale et la généralisation de la complémentaire santé pour tous les retraités.

Le principe d'une réunion des adhérents au moins deux fois par an est maintenu, le passage d'adhérent actif à adhérent retraité est bien pris en charge par le syndicat et la SSR, l'effort reste à faire avec les sections d'entreprise, elles oublient parfois de signaler les départs en retraite.

Sections Syndicales des Retraités du SGEN-CFDT du Nord Pas-de-Calais AG de rentrée du 12 octobre 2017 sur le thème de la TRI (troisième révolution industrielle)



Notre AG de rentrée a porté d'abord le débat sur l'actualité de notre champ professionnel. Cette rentrée scolaire voit l'Ecole mise à mal par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education Nationale, surnommé *Monsieur Control-Z*, cette combinaison de touches qui efface. En effet, nombre de ses suppressions suscitent l'opposition du SGEN-CFDT :

- suppression des 4,5 jours,
- suppression de fonctionnaires, suppression des temps péri-éducatifs,
- suppression des contrats aidés, suppression du poids du contrôle continu pour le brevet...

La liste est longue hélas pour les pédagogues que nous sommes.

Puis, après la présentation de l'action revendicative, Daniel Poisson nous a exposé la TRI (troisième révolution industrielle) à partir des travaux de Jérémy Rifkin. Mais il n'a pas négligé les critiques que l'on peut lui opposer, notamment celles de Jean Gadrey, économiste français.

Signalons que notre région s'investit dans cette TRI. On pourra consulter le lien suivant pour s'en faire une idée : <http://rev3.fr/mieux-comprendre/>

Après un repas convivial à Lens et pour continuer notre réflexion, nous avons visité sur l'ancien site minier de la fosse 11/19 « la maison de l'ingénieur » à Loos en Gohelle, maison rénovée dans le cadre du projet Réhafutur qui est un projet expérimental et innovant d'éco-rénovations avec usage d'éco-matériaux.

LES 3 RÉVOLUTIONS INDUSTRIELLES, SELON JEREMY RIFKIN :



■ **La première révolution industrielle** s'est appuyée sur l'exploitation du charbon (essor de la machine à vapeur) pour déclencher l'industrialisation de l'imprimerie (nécessaire au partage des connaissances requises par le capitalisme industriel).

■ **La deuxième révolution industrielle** correspond à la rencontre de l'énergie électrique et des moyens de télécommunication (téléphone, radio, télévision).

■ **La Troisième révolution industrielle**, selon Jeremy Rifkin, « sera le fruit d'une synergie détonante entre les énergies renouvelables et les technologies Internet, qui modifiera les modes de distribution de l'énergie au XXI^{ème} siècle. Dans l'ère à venir, des centaines de millions de personnes produiront leur propre énergie verte à la maison, au bureau et à l'usine, et elles se la partageront via un système "d'Internet de l'énergie" distribuée, tout comme on crée et partage aujourd'hui des informations en ligne ».

Proximité et territorialité : enjeux de congrès



La réforme territoriale et la création de nouvelles régions en France, ont amené la CFDT à réfléchir à l'adaptation de ses structures régionales, afin d'être en phase avec les interlocuteurs régionaux (conseil régional, ARS...)

Les Unions Régionales Retraités ont été les premières à travailler sur leur fusion, qui s'est concrétisée au congrès d'Arras le 17 octobre 2017.

L'URR Hauts de France est née, maintenant il faut la faire vivre.

Comme indiqué dans la résolution, qui a été adoptée par 122 voix pour – 32 contre et 3 abstentions « **notre défi, c'est préserver la proximité de la CFDT**

auprès de nos adhérents, dans une région devenue plus grande ».

La nouvelle URR se met en place, un nouveau bureau de 9 militants et militantes des deux anciennes URR a été élu.

Au congrès de fusion, notre UTR était représentée par 18 délégués plus les 5 conseillers sortants, nous sommes intervenus pour partager ce que nous avons trouvé de positif dans l'URR, les points à améliorer et ce que nous attendons de l'URR Hauts de France notamment en matière de formation et d'aide au développement.

Ont suivi les journées des 6, 7 et 8 décembre à Amiens et un nouveau départ : la fusion des 2 unions régionales interprofessionnelles.

Ce congrès de 3 jours, où notre UTR était représentée par 3 militants, a entériné la création d'une nouvelle entité CFDT : **URI CFDT Hauts de France**.



Une nouvelle équipe a été élue avec comme **secrétaire général Michel Crépin**, secrétaire général de l'UTI Artois Douaisis.



Là aussi, la résolution insiste sur la proximité et précise que « le périmètre géographique étendu (6 millions d'habitants répartis sur 5 départements et 31 813 km²) va nécessiter un engagement des responsables CFDT au plus près des réalités » et plus loin de préciser : « **ensemble, nous devons relever le défi : créer une CFDT régionale efficace** ».

Jacques Devoddere est intervenu au nom de l'UTR Métropole Lilloise pour rappeler toute l'importance de travailler ensemble Salariés et Retraités.



Autre congrès, celui-ci, prévu en 2018, sera le congrès confédéral CFDT qui aura lieu à Rennes en juin.

La confédération a innové en laissant la parole à tous les adhérents pour faire des propositions afin de bâtir la résolution.

Au niveau de l'UTR et de ses sections, seront organisés des temps de partage, d'étude et de débat de cette résolution pour éventuellement proposer des amendements.

Adhérents à la CFDT, nous sommes tous concernés car une résolution définit les orientations de la CFDT pour les 4 ans à venir.



Quelques dates déjà au calendrier pour débattre de la résolution et proposer des amendements :

- Lundi 5 février au matin réunion de la SSR Sgen-CFDT à la CFDT 145 rue des stations à Lille ;
- Mardi 6 février après midi réunion à l'ULR de Lille, à la CFDT – 254 Bd de l'Usine à Lille .

A propos des cotisations 2018

Une bonne nouvelle, les cotisations des adhérents retraités CFDT n'augmentent pas pour 2018.

Néanmoins, et pour diverses raisons, votre cotisation ne correspond peut-être pas à ce que vous devriez payer.

En effet la cotisation annuelle est fixée à 0.5% du montant annuel de l'ensemble des retraites. Par exemple le titulaire d'une retraite annuelle de 12000 € (1000 € par mois) devrait payer une cotisation annuelle de 60 € et qui ne lui reviendra qu'à 20 € en prenant en compte le crédit d'impôts 66%.

Vous savez donc ce que vous paierez en 2018. Si vous êtes au prélèvement automatique des cotisations (PAC), vous êtes prélevé-e tous les trimestres du quart de votre cotisation annuelle (15 € dans notre exemple) et vous pouvez vérifier si ce que vous payez correspond à la réalité. Si vous payez par chèque, vous pouvez faire votre chèque en tenant compte du taux de 0.5% et le payer comme vous en avez l'habitude auprès de votre union locale ou de votre section syndicale. Vous pouvez aussi envoyer ce chèque directement à l'Union Territoriale des Retraités CFDT Métropole Lilloise 254 Bd de l'Usine 59000-Lille.

Contrat complémentaire santé UCR / MGEN Filia : Un avantage pour tous les retraités CFDT

Cela fait plusieurs années l'UCR CFDT a décidé de souscrire à un contrat collectif pour une complémentaire santé dont tous les adhérents CFDT Retraités, et leurs conjoints, peuvent bénéficier. Plus d'une centaine d'adhérents de notre UTR ont été intéressés par ce contrat et sont devenus adhérents à la MGEN Filia.

Si vous êtes intéressés par la souscription à un contrat avec une vraie mutuelle, à des tarifs avantageux, n'hésitez pas à prendre contact avec Pierre BEGHIN, soit par téléphone

06 60 44 16 00, soit par courrier 102 rue de Boulogne 59150 WATTRELOS ou par Internet beghinpf@gmail.com.

L'adhésion peut se faire au premier jour de n'importe quel mois, elle est immédiate sans délai de carence.

Attention, si vous êtes adhérent à une autre mutuelle ou assurance, vous devez démissionner de celle-ci, souvent

le délai de prévenance est de trois mois, ou vous avez 20 jours ouvrables après la réception des nouveaux tarifs pour faire part de votre décision de résilier votre adhésion. Depuis juillet 2014, les adhérents à la MGEN Filia ont accès au réseau conventionné optique OPTISTYA, et audio AUDISTYA, qui permettent d'avoir une consommation plus solidaire et responsable.

Pour en bénéficier prendre contact avec la MGEN Filia par téléphone au 01 42 36 71 42 ou par mail à l'adresse monconseiller@mgenfilia.fr

Tarifs 2018

Les tarifs pour les options Base, Tulipe Blanche, Tulipe Jaune sont inchangés, seules les options Tulipe Orange et Tulipe Rouge sont augmentées.

Régime général de la Sécurité Sociale

Régime général de Sécurité sociale	Base MGEN Filia	Tulipe Blanche	Tulipe Jaune	Tulipe Orange	Tulipe Rouge
1 adulte	33.06 €	47.16 €	65.06 €	90.06 €	111.12 €
2 adultes ou 1 adulte et 1 enfant	61.15 €	87.24 €	120.35 €	166.61 €	205.57 €
Famille	72.72 €	103.77 €	143.15 €	198.16 €	244.49 €

Carte CEZAM



La carte CEZAM permet d'obtenir des réductions toute l'année chez les partenaires du groupe CEZAM (musées, salles de cinéma, parcs d'attraction, etc.). Plus de 140 000 offres pour vos loisirs et vacances.

Des points billetterie présents sur toute la France.

De plus avec la carte 2018 vous aurez la possibilité de commander vos billets en ligne.

PETIT RAPPEL : la carte CEZAM est annuelle, si vous souhaitez l'acquérir ou la renouveler pour 2018, ne contactez pas directement l'AICE devenu CEZAM Hauts de France, mais retournez le bon de commande joint au bulletin directement à Pierre BEGHIN, 102 rue de

Boulogne – 59150 WATTRELOS, ou par internet à l'adresse de l'UTR Métropole Lilloise : metropolelilloise@retraites.cfdt.fr.

Comme les années précédentes la carte est offerte aux adhérents qui en font la demande, une participation de 1.90 € est demandée pour les conjoints et assimilés.

Les frais d'envoi par poste devenant trop importants, il a été décidé que contrairement aux années précédentes le catalogue des offres partenaires ne sera pas envoyé à domicile, vous pourrez vous le procurer en passant à l'une ou l'autre des permanences de la CFDT.

Mais vous avez aussi toutes les informations en allant sur le site de CEZAM.

Bientôt le cinquantenaire Mai 68 : appel à témoignages

La CFDT a été dans les luttes lors des événements de mai 68. Mieux que tout autre organisation syndicale, elle a compris le sens de la révolte des étudiants, elle a été moteur de la mobilisation pour la grève et l'occupation de très nombreuses entreprises.

Les pesanteurs de la société, l'entreprise ce lieu sans droits pour les salariés et leurs organisations, les bas salaires et la montée du chômage, tous les éléments déclencheurs d'une mobilisation inconnue dans notre pays depuis 1936.

Les " événements de mai " ont joué un rôle de catalyseur, révélateur et



libérateur en termes d'émancipation à l'égard de la famille et de la morale sexuelle de l'époque. Ils ont aussi permis la reconnaissance du fait syndical en entreprise et une augmentation importante du SMIC, des négociations dans tout le pays et à tous les niveaux.

Beaucoup d'entre nous ont été acteurs de ces événements. Les souvenirs demeurent. Racontez-nous en quelques lignes ou en plusieurs pages votre histoire, vos anecdotes et en quoi ces événements ont marqué votre vie syndicale et aussi votre vie privée.



Si certains adhérents sont rebutés par l'écriture, nous pourrions recueillir et enregistrer leur témoignage, contacter notre UTR :

- par courrier à UTR CFDT Bourse du travail - 254 Bd de l'Usine - 59000 Lille,
- ou par mail à metropolelilloise@retraites.cfdt.fr,

AGENDA

11 janvier 2018 à 14 h 30

Bd de l'Usine à Lille - Rencontre-débat organisée par l'ULR de Lille avec Monsieur Robert BREHON d'UFC QUE CHOISIR

Thèmes : Savons-nous vraiment ce que nous mangeons ?
Comment nous arrive-t-il d'être abusés par des propositions mirifiques ?
Avons-nous des moyens de nous défendre ?

16 janvier 2018

Rencontre des nouveaux retraités 2016 et 2017 ayant rejoint la CFDT Retraités organisée par La commission développement UTR.

31 janvier 2018

L'URR Hauts de France organise une rencontre animée par Yves Vérollet de l'UCR CFDT :
« Doit-on, peut-on supprimer les mutuelles ? »

PLEINES PAGES SUR L'UTR Magazine de l'Union Territoriale des Retraités CFDT Métropole Lilloise 254 Bd de l'Usine 59000-Lille
CPPAP en cours - ISSN en cours -

Directrice de la publication : Michèle GANNE - Rédacteur en chef : Gaby MEGANCK - Maquette : Ghislaine DHELLIN
Abonnement 8 € - le n° 2€

Impression : Olivier Julien JOPUB - 62460 Divion - L'entreprise qui a imprimé ce journal l'a fait sur papier recyclé avec des encres végétales

